

Le phénomène du vol dans la société algérienne

The phenomenon of theft in Algerian society

Zikiou mustapha

Université de Mostaganem (Algérie), Zik.socio@gmail.com

Mazazi younes

Université de Blida 2 (Algérie), mazazi_y@yahoo.fr

Seddik khodja khaled

Université de Mostaganem (Algérie) Khaled.seddikkhodja@univ-mosta.dz

Reçu le: 18/11/2021 Acceptée le: 03/03/2022

Résumé:

A travers cet article, nous tentons d'étudier le phénomène du vol qui est répandus dans la société algérienne. Se basant sur des statistiques publiées par la direction des services de police Nous essayons à travers cette étude de connaître l'ampleur du phénomène à travers le nombre de cas enregistrés et le nombre de détenus au niveau national et les villes les plus touchées par ce phénomène. Nous avons utilisé la méthode de l'analyse statistique et la méthode comparative, en faisant des comparaisons entre l'ampleur du phénomène durant certaines périodes, son évolution et les types de vols les plus courants dans la société.

Mots Clés: Vol ; Types de vol; Statistiques policières; Répartition de la criminalité ; Crimes contre la propriété; la criminalité.

Abstract:

Through this article, we try to study theft which is one of the most widespread phenomena in Algerian society. On the basis of statistics published by the direction of the police services; we are trying through this study to know the extent of the phenomenon through the number of cases registered the number of prisoners at the national level and the cities most affected by this phenomenon. We used the statistical analysis method and the comparative approach, making comparisons between the extent of the phenomenon during certain periods, its evolution and the most common types of theft in Algerian society.

Keys Words: Theft, Types of theft, Police statistics, Crime distribution, Crimes against property, criminality.

* Correspondant

INTRODUCTION

Le phénomène du vol est un phénomène courant dans toutes les sociétés, c'est pour cela le législateur a fixé une peine selon la gravité ou le danger qui résulte de ce comportement criminel. Il existe plusieurs types de vols, les plus importants sont : le vol

par la présence d'une circonstance aggravante, vol à la tire, vol à la sauvette, vol par effraction, vol par escalade, vol de voitures, le vol d'accessoires automobiles, le vol à l'aide de fausses clés, et chacun de ces crimes précités, à sa nature et possède son propre environnement fertile dans lequel il se propage. C'est pour cela nous tenterons, à travers l'analyse de ces données statistiques, de répondre à la question principale suivante :

Quels sont les types de vol dans les villes du pays, quelle est l'amplitude de ce phénomène dans la société algérienne ?

L'importance de cette étude :

L'intérêt de cette étude réside dans les points suivants :

- Identifier l'ampleur du phénomène du vol dans la société algérienne, selon les données dont nous disposons.
- Identifier la répartition du délit de vol selon chaque a travers différentes wilayas du pays.
- Identifier les types du délit de vol qui sévit dans la société algérienne.

1. Les principaux concepts de l'étude:

. La notion de vol :

Le vol est une infraction définie dans l'article du Code pénal comme « la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui ». Dit autrement, c'est le fait de se saisir de manière frauduleuse de quelque chose qui appartient à quelqu'un d'autre.

.les types de vols :

Les statistiques policières classe les vols comme suit :

• Vol en présence de circonstance aggravante :

Selon l'Article. 353. (Modifié) - Sont punis de la réclusion à temps, de dix (10) à vingt (20) ans et d'une amende de un million (1.000.000) de DA à deux millions (2.000.000) de DA, les individus coupables de vol commis avec deux au moins des circonstances suivantes:

- si le vol a été commis avec violence ou menace de violence.
- si le vol a été commis la nuit.
- si le vol a été commis en réunion par deux ou plusieurs personnes.
- si le vol a été commis à l'aide d'escalade, d'effraction extérieure ou intérieure, d'ouverture, de fausses clés, ou de bris de scellés, dans une maison, appartement, chambre ou logement habités ou servant à l'habitation ou leurs dépendances.
- si les auteurs du vol se sont assurés la disposition d'un véhicule motorisé en vue de faciliter leur entreprise ou de favoriser leur fuite.
- si l'auteur est un domestique ou serviteur à gages, même lorsqu'il a commis le vol envers des personnes qu'il ne servait pas, mais qui se trouvaient soit dans la maison de son employeur, soit dans celle où il l'accompagnait.
- si le voleur est un ouvrier ou apprenti, dans la maison, l'atelier ou magasin de son employeur ou s'il est un individu travaillant habituellement dans l'habitation où il a volé.(Code pénal,2015,p 109)

• Vol à la tire :

Le vol à la tire peut être défini comme le vol inaperçu d'objets qui sont portés sur le Corps de la victime. Les pickpockets sont particulièrement actifs dans les zones très fréquentées telles que les rues commerçantes, les marchés ou les transports publics. Les pickpockets travaillent seuls ou en groupe et utilisent souvent des scénarios récurrents comme demander son chemin, renverser un verre... tout en volant les objets de valeur de leurs cibles. En général, les victimes ne remarquent pas le vol avant de vouloir utiliser l'objet volé (Dehbi & Verleysen, 2017, p13)

• **Vol à la sauvette :**

Le vol à l'arraché est un vol au cours duquel la victime se voit arracher un objet de valeur (sac à main, téléphone portable, bijoux, etc.). Il a la particularité d'être aussi rapide que violent. Un vol à l'arraché peut survenir à différents moments, lors d'une promenade dans la rue ou lorsque vous êtes installé à la terrasse d'un café par exemple. Il est souvent difficile de réagir dans ces cas-là tant le vol est inattendu (Matmut, 2020)

• **Le Vol par escalade :**

Le vol par escalade est un crime grave puni par la loi. Les maisons inhabitées sont souvent visées, et les maisons dont l'auteur est sûr que leurs propriétaires sont riches afin de saisir des objets de valeur tels que des bijoux et de l'argent.

• **Vol à l'aide de fausses clés :**

Ce type de vol se caractérise par l'existence d'une relation de confiance entre les deux parties (l'auteur et la victime), mais l'une de ces parties trahit cette confiance par tentation ou cupidité. Sans le facteur de confiance, l'acteur n'aurait pas eu le temps d'obtenir des clés contrefaites.

• **Vol d'accessoires automobiles :**

• **vol de voiture.**

• **Vol avec effraction.**

Répartition du crime :

La répartition des crimes signifie le nombre d'affaires enregistrées ainsi que le nombre de personnes arrêtées pour divers types de crimes au niveau national, qu'il s'agisse de crimes de droit public, tels que les crimes contre les personnes et les crimes contre les biens, et les crimes économie tels que les crimes économiques et financiers, et le crime organisé qui comprend à son tour la contrebande, le commerce de la drogue, le commerce des armes, l'immigration illégale et la contrefaçon.

Méthodes de classification des crimes :

Pour classer les crimes, il existe de multiples critères et méthodes, que nous mentionnons comme suit :

- Le premier critère, qui est le critère législatif : c'est-à-dire la description que le législateur détermine dans les diverses lois et règlements pénaux, qu'ils soient célestes ou positifs, ou ceux que les gens connaissent depuis longtemps.
- Le deuxième critère concerne la gravité du crime sur la sécurité de la société, car il existe des crimes dont la gravité et la gravité se reflètent dans le choc dans la société dans la peur générale et le sentiment d'insécurité qu'il provoque. Sa gravité varie d'une société à l'autre et d'une autorité législative à l'autre.

- Quant au troisième critère, il s'agit d'un critère lié au type de criminel, c'est-à-dire si l'auteur du crime est un enfant, un adolescent ou un adulte, une femme ou un homme, un individu ordinaire ou un homme d'État, un gang organisé avec des activités transfrontalières, un criminel régulier accro au crime, et d'autres caractéristiques qui distinguent le criminel, et cette caractéristique est une source de danger et d'inquiétude pour l'opinion publique et l'État (Al-Bashri, 1999, p. 81)

. Les Sources des statistiques criminelles:

Ils existent différentes sources de statistiques criminelles:

-Les Statistiques policières :

Il ne fait aucun doute que malgré l'importance primordiale des statistiques de justice pénale en général, l'importance des statistiques policières apparaît comme la première source de statistiques criminelles, car les services de police est la première destination, dans toutes les plaintes, où commencent les premières procédures dans ses bureaux, ou on recense quotidiennement, le mouvement du crime, ses dimensions et son intensité d'une façon reflétant la réalité de la situation en comptant le nombre et les types de crimes et mouvement des accusés.

- Les Statistiques de justice :

Il comprend les statistiques du Parquet, des juges d'instruction et des différents tribunaux. Ces données montrent

L'ampleur des poursuites et de leurs auteurs, des procès et des décisions de toutes sortes d'une manière qui montre la capacité de travail judiciaire par rapport à l'amplitude des crimes. (Hassan, p. 61).

Les statistiques judiciaires incluent également les types de sanctions prononcées par ces tribunaux à différentes périodes, ce qui aide le chercheur à connaître les tendances, et la tendance des tribunaux à les adopter dans divers types de crimes, mais la critique adressée à ce type de statistiques est qu'elles ne reflètent pas l'ampleur réelle des crimes. Car il existe un grand nombre de crimes dont les autorités compétentes sont incapables d'arrêter les auteurs, ils restent donc attachés à des inconnus ou n'atteignent pas le stade de la décision judiciaire (Al-Mashhadani, 2005, p. 162)

- Les Statistiques des établissements pénitentiaires :

Il comprend les statistiques des condamnés à des peines de prison, leur durée, les types de crimes, les mouvements d'entrée et de sortie des détenus, la classification des détenus, les conditions de détention, les programmes de réhabilitation et de formation (Hassan, p. 61).

Il est bien connu que les condamnations avec amendes financières ne sont pas enregistrées dans ces statistiques, et les condamnations prononcées contre les fugitifs n'y sont pas incluses. Pour cela, nous disons également que ces statistiques ne reflètent pas vraiment le mouvement réel de la criminalité (Mansour, p. 15).

2. Méthode et outils :

2.1. Analyse des données:

L'analyse des données est le processus qui consiste à examiner et à interpréter des données afin d'élaborer des réponses à des questions. Les principales étapes du processus d'analyse consistent à cerner les sujets d'analyse, à déterminer la disponibilité de données appropriées, à décider des méthodes qu'il y a lieu d'utiliser pour répondre aux questions d'intérêt, à appliquer les méthodes et à évaluer, résumer et communiquer les résultats.(statistique canada,2016)

2.2. Les Source de données :

Dans cette étude, nous avons utilisé les statistiques policières émises par la Direction Générale de la Sûreté Nationale basée à Alger, dans le quartier Bab El-Oued pour la première source ; tandis que la deuxième, c'est les statistiques émises par la direction de gendarmerie nationale située à Cheraga (Alger). Nous avons cherché à obtenir des données récentes sur le phénomène du vol dans la société algérienne, mais malheureusement, la détérioration de la situation épidémiologique en Algérie rend difficile la communication avec les institutions policières.

2.3. Approche comparative :

Cette approche a été utilisée dans cette étude, en comparant les types de crimes de vol, leur répartition selon les différentes wilayas du pays.

2.4. Le phénomène du vol dans la société algérienne :

Tableau n° (01) : Répartition du nombre de personnes arrêtées pour crimes contre les biens selon ces sources au cours de la période (2009-2012)

Périodes/ Sources	2009	2010	2011	2012
Statistiques de police	18373	19448	20046	21326
Statistiques de Gendarmerie Nationale	7901	7981	11595	12119

Source : Direction de la Police Judiciaire (Direction Générale de la Sûreté Nationale), Bilan Annuel de la Criminalité, Cellule Information et Communication du Commandement de la Gendarmerie Nationale, Algérie.

Les données du tableau n°01 montrent qu'il y a une augmentation du nombre de détenus en milieu rural et urbain au cours de la période d'étude de cas impliqués dans des crimes contre les biens, dont le plus important est le vol. on remarque aussi l'existence de différence évidente dans le nombre d'arrestations dans l'urbain et le rural , d'où nous remarquons un double du nombre d'arrestations dans le rural pendant la période de l'étude, et cela, est dû à plusieurs facteurs que nous résumons comme suit :

1-Il existe une différence de densité de population entre les deux milieux.

2- La nature des relations sociales prévalant en milieu rural et urbain. La campagne se caractérise par des relations primaires entre individus du fait de l'existence d'intermariages et de relations de parenté entre eux. Quant au milieu urbain, les relations prédominantes entre individus sont des relations secondaires caractérisé par l'individualité et basé sur l'intérêt.

3- La vie économique à la campagne est basée sur l'agriculture, et donc l'individu peut travailler. Quant à la ville, il y a des taux de chômage élevés, surtout chez les jeunes, ce qui pousse certains d'eux pour assurer leurs besoins par des méthodes illégales telles que le vol.

Tableau n° (02) : Répartition du nombre de détenus par type de poursuites judiciaires en milieu urbain au cours de la période (2009-2012)

Type de poursuites judiciaire	2009	2010	2011	2012
Détention provisoire	7902	8518	8635	9430
Libération provisoire	1500	1285	1008	879
Contrôle judiciaire	306	380	308	345
Citations directes	8665	9265	10095	10672
Total	18373	19448	20046	21326

Source : Direction de la Police Judiciaire (Direction Générale de la Sûreté Nationale) Rapport Annuel de la criminalité, Algérie, 2013.

Le tableau n° (02) montre qu'il y a eu une augmentation du nombre de poursuites judiciaires au cours de la période d'étude parmi les crimes commis contre les biens, comme nous l'avons mentionné précédemment, ce type de crime comprend le vol sous toutes ses formes en plus des autres crimes contre les biens, représentés comme l'extorsion, l'incendie volontaire, le sabotage et la profanation. Par la, on constate une augmentation du nombre de détenus qui ont été placés en détention provisoire au cours de la période d'étude, une augmentation du nombre de citations directes, et une augmentation du nombre d'arrestations placés sous contrôle judiciaire.

Tableau n° (03) : Répartition du crime de vol à la tire dans les Wilayas du pays.

Wilayas	2009	2010	2011	2012
Adrar	8	4	20	11
Chleff	87	94	134	141

Laghouat	53	16	20	31
Oum el Bouaghi	137	133	130	110
Batna	241	159	123	120
Bejaia	88	87	126	120
Biskra	48	26	25	37
Bechar	34	67	92	96
Blida	105	111	119	182
Brouira	24	8	16	23
Tamanrasset	0	0	0	0
Tébessa	256	198	170	110
Tlemcen	53	69	101	60
Tiaret	172	106	104	126
Tizi-Ouzou	47	85	126	95
Alger	1101	779	667	594
Djelfa	189	129	159	134
Jijel	34	28	22	33
Sétif	106	112	141	211
Saida	35	36	100	81
Skikda	95	133	107	117
Sidi Belabes	55	75	45	41
Annaba	69	92	211	162
Guelma	38	40	58	70
Constantine	206	176	156	271
Médéa	163	86	86	79
Mostaganem	104	50	41	52
Msila	202	111	120	146
Mascara	89	69	89	83
Ouargla	52	41	69	59
Oran	571	470	328	187

Bayadh	2	10	20	30
Illizi	2	1	0	0
Bordj Bou Arredj	51	32	34	86
Boumerdes	101	66	113	101
Taref	16	08	25	28
Tindouf	0	0	0	0
Tisimssilt	48	58	34	32
El Oued	64	29	20	34
Khenchla	140	127	112	95
Souk Ahras	40	43	34	31
Tipaza	158	96	140	100
Mila	41	19	35	27
Aïn Defla	51	34	42	70
Naama	53	52	52	64
Ain Temouchent	3	2	2	2
Ghardaia	41	46	27	31
Rézilane	54	72	48	72
Total	5354	4285	4443	4385

Source : Direction de la police judiciaire, Direction générale de la sécurité nationale, Bilan annuel de la criminalité, 2013.

En analysant les données du tableau n°(03), il est clair qu'il y a une diffusion des crimes de vol à la tire dans les grandes villes à forte densité de population. Pour cela, nous tenterons de limiter sur les villes les plus touchées par la propagation du crime de vol à la tire, dans l'ordre suivant :

- **Wilaya d'Alger :**

Au cours de l'année 2009 (1101 cas) ont été enregistrés au niveau de la wilaya d'Alger, soit un taux estimé d'environ (20,56 %) pour le total des cas au niveau national, en 2010 les services de sécurité ont enregistré (779 cas), alors qu'en 2011 le nombre de cas était de (667). en 2012 (595 cas) ont été enregistrés. Malgré cette baisse du nombre de cas enregistrés, la wilaya d'Alger reste parmi les villes qui a enregistré un nombre le plus du crime du vol à la tire au niveau national.

- Wilaya d'Oran :

Les données statistiques montrent une croissance du phénomène des vols à la tire dans la wilaya d'Oran, où il a été enregistré un nombre de 571 cas au cours de l'année 2009, et en l'année 2010 (470 cas), au cours de l'année 2011, les services de sécurité ont comptabilisé (328 cas) et en 2012 (187 cas), puis viennent D'autres villes qui ont connu l'extension de ce phénomène, mais pas de la même taille que les deux villes que nous avons évoquées plus haut. Cet ampleur est du à plusieurs facteurs que nous résumons comme suit :

- L'auteur du crime de vol à la tire se caractérise comme une personne qui reçoit et s'entraîne aux "arts du vol à la tire" dans son environnement, acquiert des expériences précoces et apprend à s'adapter et à cohabiter avec les autres afin qu'il puisse commettre ce comportement (Mohamed Al Bitar, 2007, p12)
- La densité de population qui caractérise ces villes, où le facteur d'encombrement est l'un des facteurs les plus importants qui aident l'auteur (c'est-à-dire la personne qui commet le crime de vol à la tire) en identifiant avec précision la cible (la victime) dans le quartier le plus fréquenté, qui sont représentées dans les marchés et divers moyens de transport, où ils ont un taux de mouvement élevé, surtout pendant les heures de pointe, la chose qui confirme ce point de vue est l'absence totale de ce phénomène (le vol à la tire) dans les villes du désert ou du sud, ou on trouve que ces villes se caractérisent par une faible densité de population et une vaste zone géographique, où il n'y a pas de mouvement de personnes et donc l'absence de l'environnement fertile, ainsi que la hausse des taux de chômage et que l'auteur préfère commettre son crime à des fins illégales.

Tableau n° (04) : Répartition du crime de vol à la sauvette dans les Wilayas du pays

Wilayas	2009	2010	2011	2011	2012
Adrar	6	11	11	11	10
Chleff	94	143	79	79	20
Laghouat	35	19	13	13	25
Oum el Bouaghi	682	546	621	621	615
Batna	895	805	811	811	924
Bejaia	124	116	120	120	165
Biskra	175	159	146	146	172
Bechar	57	67	27	27	13
Blida	124	101	116	116	64

Brouira	25	15	5	5	0
Tamanrasset	0	0	1	1	0
Tébessa	638	854	701	701	681
Tlemcen	561	667	766	766	908
Tiaret	735	731	623	623	535
Tizi-Ouzou	76	78	50	50	41
Alger	115	84	84	84	121
Djelfa	315	322	229	229	327
Jijel	169	0	1	1	52
Sétif	131	163	165	165	138
Saida	221	160	266	266	293
Skikda	0	0	13	13	28
Sidi Belabes	320	269	153	153	61
Annaba	256	327	447	447	468
Guelma	317	361	306	306	383
Constantine	579	458	479	479	529
Médéa	147	197	167	167	104
Mostaganem	282	166	311	311	402
Msila	762	715	654	654	658
Mascara	37	460	244	244	375
Ouargla	101	190	365	365	409
Oran	1168	748	1142	1142	926
Bayadh	0	7	2	2	4
Illizi	0	0	1	1	1
Bordj Bou Arredj	143	156	208	208	89
Boumerdes	338	420	362	362	533
Taref	32	59	73	73	51
Tindouf	44	9	48	48	62
Tisimssilt	0	0	0	0	5

El Oued	19	18	6	6	21
Khenchla	580	330	223	223	342
Souk Ahras	26	9	9	9	14
Tipaza	113	106	124	124	82
Mila	3	12	134	134	60
Aïn Defla	57	24	33	33	36
Naama	194	181	162	162	175
Ain Temouchent	93	87	64	64	57
Ghardaia	728	700	534	534	458
Rézilane	695	494	531	531	482
Total	12212	11544	11630	11630	11919

Source Opcit

Les données du tableau n° (04) montrent une augmentation du nombre de cas enregistrés en rapport avec le crime de vol à la sauvette au cours de la période mentionnée dans le tableau n°3, Ces résultats indiquent la généralisation de ce phénomène dans nos villes, où pratiquement aucune ville n'a été épargnée par ce phénomène (voir le tableau n°3), et on peut dire qu'il y a plusieurs facteurs qui contribuent à la propagation de ce phénomène, notamment :

- Le facteur économique dominant en milieu urbain, où existent des différences sociales bien visibles à travers l'élargissement de la classe pauvre, principalement causé par la propagation du chômage, où de larges couches de la société souffrent de ce phénomène, ce qui conduit certains individus à se livrer à des comportements illégaux afin de subvenir leurs besoins à travers l'initiative On commit que le crime de vol par enlèvement (Vol à la sauvette), touche le groupe de jeunes qui est l'un des groupes les plus impliqués dans ces crimes, en particulier les jeunes qui ont abandonné l'école et trouvé une alternative dans la rue, qui va recevoir toutes les formes de comportement déviant par l'apprentissage ou l'imitation de ceux qui ont déjà vécu cette expérience (c'est-à-dire qui ont déjà commis le crime de vol par enlèvement) et qui n'ont pas été arrêtés par les institutions de contrôle social, où il devient aux yeux des autres (c'est-à-dire ceux qui sont prêts à faire de tels actes) en tant que model.
- L'une des caractéristiques les plus importantes des personnes impliquées dans ces crimes (**vol à la sauvette**) est qu'elles définissent la cible avec précision, ce qui signifie qu'elles ciblent un groupe particulier sans les autres

groupes, car l'auteur doit être sûr que la victime a de l'argent ou une chose de valeur qui peut lui revenir. Sa perpétration de ce crime, est de surveiller les personnes qui fréquentent les institutions bancaires telles que les banques et les centres postaux, ce qui est également remarquable dans ce cas, c'est que le groupe le plus ciblé est la catégorie des femmes, où l'auteur cible ce groupe, qui ne montrent souvent pas de résistance et se rendent facilement devant le fait accompli par peur de leur vie.

- Il ne faut pas non plus négliger un facteur important, qui est l'absence de sens civique dans certaines zones urbaines, qui a favorisé une forte propagation de ce phénomène, où aucune assistance n'est apportée à une personne en danger, où la victime est laissée face à son destin seule sans l'intervention d'aucune partie pour la débarrasser de cette situation à cause de la propagation de l'individualisme et du manque de formes de solidarité organique qui est venu caractériser la vie urbaine, et c'est ce qui a contribué à propager de tels phénomènes sur une grande échelle.
- Outre la présence d'un autre facteur non moins important que ses prédécesseurs, qui est le schéma urbain qui caractérise ces villes dans la propagation de ce phénomène, où l'auteur peut commettre son acte sans tomber entre les mains des forces de sécurité à travers ce que certaines zones urbaines offrent de la possibilité de réaliser le délit de vol à la sauvette sans pouvoir poursuivre l'auteur.

Tableau n° (05) : Répartition du délit de vol par effraction dans les Wilayas du pays

Wilayas	2009	2010	2011	2012
Adrar	39	37	22	30
Chleff	100	152	176	212
Laghouat	76	93	65	48
Oum el-Bouaghi	368	341	345	289
Batna	343	349	320	431
Bejaia	121	150	192	134
Biskra	117	102	104	89
Bechar	89	142	190	196
Blida	161	160	184	231
Brouira	67	90	156	189

Tamanrasset	90	88	62	64
Tébessa	429	551	391	365
Tlemcen	137	159	197	219
Tiaret	286	175	145	165
Tizi-Ouzou	244	287	212	213
Alger	982	1001	1112	1101
Djelfa	441	408	460	351
Jijel	151	152	140	100
Sétif	305	400	333	366
Saida	56	67	79	42
Skikda	85	105	122	196
Sidi Belabes	109	114	126	152
Annaba	137	190	401	311
Guelma	124	135	114	136
Constantine	295	364	351	306
Médéa	201	197	153	145
Mostaganem	123	155	127	122
Msila	241	219	185	171
Mascara	56	77	54	53
Ouargla	97	93	137	123
Oran	387	425	444	333
Bayadh	18	22	23	28
Illizi	16	20	10	17
Bordj Bou Arredj	135	184	267	269
Boumerdes	127	196	207	205
Taref	57	84	88	107
Tindouf	46	36	17	32
Tisimssilt	43	48	61	53
El Oued	53	26	27	57

Khenchla	58	73	45	41
Souk Ahras	128	185	175	172
Tipaza	224	233	246	248
Mila	125	113	132	114
Aïn Defla	100	82	56	67
Naama	112	109	97	110
Ain Temouchent	51	61	26	36
Ghardaia	87	96	82	66
Rézilane	97	79	66	71
Total	7934	8625	8724	8576

Source Opcit

Les données du tableau n°(05) montrent une augmentation du phénomène de vol par effraction dans les villes algériennes, où la ville d'Alger arrive en tête au niveau national en termes de nombre de cas enregistrés dans ce crime, suivi par la ville de Tébessa, et la ville d'Oran, et il faut aussi noter qu'un grand nombre de villes du pays ont enregistré plus d'une centaine de cas de vol par effraction, parmi lesquels on citera par exemple, quelques villes (Mostaganem , Biskra, Blida, Oum El Bouaghi, Msila, Tipaza). Parmi les caractéristiques les plus importantes de ce comportement criminel (vol par effraction) sont résumées comme suit :

- L'une des caractéristiques les plus importantes de ce crime est qu'il requiert la participation de plus d'une personne. Lorsqu'il est commis, étant donné qu'il s'agit d'un processus qui ne peut pas être effectué par un seul individu, car il nécessite des calculs précis, tels que la surveillance, la garde et la mise en œuvre.
- Les zones urbaines étant caractérisées par la structure familiale sous sa forme nucléaire d'une part, et un grand nombre de ces familles ont les deux conjoints travaillant à l'extérieur du foyer, ce qui permet à certains gangs spécialisés dans le vol par effraction de commettre leurs actes et voler des objets de valeur que l'auteur trouve.
- Les magasins commerciaux avec leurs diverses activités, qu'il s'agisse de magasins de téléphonie mobile, de bijouteries, de prêt-à-porter, sont parmi les cibles les plus ciblées de ces professionnels de la criminalité.
- Il convient également de noter que certaines personnes commettent parfois des erreurs qui les amènent à se faire voler, par exemple laisser certains objets à découvert à l'intérieur de la voiture, ce qui provoque le voleur, comme exemple aussi laisser un téléphone portable, un portefeuille ou des lunettes coûteuses. Le prix de ces erreurs était à l'origine des casses des vitres de nombreuses voitures à des fins de vol.

Tableau n°(06) : Répartition des crimes de vols de voitures dans les Wilayas du pays

Wilayas	2009	2010	2011	2012
Adrar	1	8	8	14
Chleff	69	64	130	138
Laghouat	18	7	6	23
Oum el- Bouaghi	31	27	30	48
Batna	53	51	64	80
Bejaia	37	35	44	60
Biskra	5	28	49	31
Bechar	3	3	1	1
Blida	71	100	134	149
Brouira	24	35	20	21
Tamanrasset	15	8	35	22
Tébessa	31	53	71	81
Tlemcen	20	23	20	53
Tiaret	16	23	22	21
Tizi-Ouzou	48	66	69	43
Alger	648	664	597	540
Djelfa	29	14	30	49
Jijel	25	27	21	21
Sétif	51	57	77	106
Saida	7	3	8	7
Skikda	33	30	47	43
Sidi Belabes	26	35	30	26
Annaba	96	90	102	90
Guelma	12	27	34	47
Constantine	87	83	122	146
Médéa	21	16	39	19
Mostaganem	49	14	27	29
Msila	29	56	62	59
Mascara	20	15	29	25
Ouargla	79	50	60	75
Oran	166	106	166	247
Bayadh	0	0	0	2
Illizi	4	1	6	10
Bordj Bou Arredj	24	33	30	22
Boumerdes	53	62	64	48

Taref	6	10	9	12
Tindouf	9	6	4	2
Tisimssilt	5	6	9	11
El Oued	17	26	33	39
Khenchla	16	15	21	26
Souk Ahras	14	14	10	16
Tipaza	37	42	55	52
Mila	20	39	29	27
Aïn Defla	17	14	40	17
Naama	1	3	3	4
Ain Temouchent	10	13	9	12
Ghardaia	14	12	11	13
Rézilane	28	14	12	17
Total	2095	2128	2499	2644

Source Opcit

En analysant les données du tableau n° (06), il est clair que le délit de vol de voiture a augmenté ces dernières années, car les données statistiques ont montré que la wilaya d'Alger est parmi les wilayas les plus touchées par ce phénomène, ou on a enregistré (648 cas) au cours de l'année 2009, et 664 cas en 2010, ce qui indique une augmentation des gangs du crime organisé qui pratiquent ce type de crime, ce qui constitue une préoccupation pour les citoyens, Vient ensuite la wilaya d'Oran en second lieu, où (166 cas) ont été enregistrés au cours de l'année 2009 et de 106 cas en 2010, et une hausse au cours de l'année 2011, où il a été enregistré (166 cas) et au cours de l'année 2012 le nombre de cas a augmenté de manière remarquable (247 cas), soit une augmentation de (81 cas) par rapport à l'année précédente. La wilaya de Blida se classe au troisième rang selon la répartition du nombre de cas enregistrés dans cette wilaya.

Plusieurs facteurs contribuent à la croissance de ce phénomène, parmi lesquels l'émergence ces dernières années de gangs spécialisés dans le crime organisé, où ces réseaux criminels recourent à la falsification des papiers des voitures volées afin de faciliter le déplacement vers les wilayas proches, notamment certains pays d'Afrique subsaharienne, où elles sont vendues en toute simplicité. Ou les vendre sous forme de pièces détachées d'occasion.

Tableau n° (07) : Le crime de vol à l'aide de fausses clés.

Wilayas	2009	2010	2011	2012
Adrar	1	1	2	0
Chleff	9	52	43	4
Laghouat	6	1	3	1

Oum el- Bouaghi	32	17	34	30
Batna	18	21	18	20
Bejaia	4	12	20	32
Biskra	4	3	9	4
Bechar	4	2	1	8
Blida	26	18	9	16
Brouira	3	1	3	6
Tamanrasset	0	0	2	0
Tébessa	52	44	29	33
Tlemcen	18	15	18	23
Tiaret	11	10	4	11
Tizi-Ouzou	26	16	15	23
Alger	197	182	173	140
Djelfa	27	25	19	20
Jijel	7	9	10	3
Sétif	30	31	43	30
Saida	1	7	9	6
Skikda	10	14	10	12
Sidi Belabes	36	10	19	27
Annaba	35	29	30	36
Guelma	21	21	11	21
Constantine	51	40	47	44
Médéa	11	8	2	4
Mostaganem	7	8	15	17
Msila	20	19	10	13
Mascara	7	1	1	2
Ouargla	8	5	8	10
Oran	92	136	78	80
Bayadh	0	1	0	3
Illizi	0	0	0	0
Bordj Bou Arredj	4	6	8	7
Boumerdes	10	4	7	5
Taref	4	7	12	2

Tindouf	0	0	0	0
Tisimssilt	0	0	0	0
El Oued	5	0	0	0
Khenchla	4	7	5	4
Souk Ahras	10	7	5	8
Tipaza	4	5	3	5
Mila	5	3	7	3
Ain Defla	1	3	1	4
Naama	0	0	0	0
Ain Temouchent	0	1	0	3
Ghardaia	2	2	7	2
Rézilane	16	7	11	8
Total	839	811	761	730

Source Opcit

Les données du tableau n°(07) montrent une augmentation du nombre de cas liés au vol à l'aide de clés contrefaites. Comme l'indiquent les données statistiques, la plupart des villes qui ont enregistrées des crimes de vol à l'aide de fausses clés sont la wilaya d'Alger et la wilaya d'Oran. On peut citer parmi les facteurs les plus importants qui ont aidés à La prévalence de ce phénomène comme suit :

- C'est le facteur de tentation du fait de la faiblesse de la foi religieuse d'une part, et de la nature de d'éducation reçue par les auteurs de ce crime.
- Il existe également un autre facteur non moins important que le précédent, qui est le facteur de confiance, où l'auteur recourt à commettre ce crime en exploitant le facteur de confiance existant, que ce soit entre le propriétaire d'un magasin commercial et le vendeur qui travaille chez lui, car un grand nombre de cas qui ont été enregistrés dans ces circonstances, où Le vendeur duplique les clés de la boutique du fait qu'il en a la charge, et c'est ce qui lui permet de commettre son acte en volant tous les objets de valeur dans ce magasin.
- D'autres cas ont également été enregistrés de la même manière (c'est-à-dire par le biais du processus de duplication de clés), mais dans des cas autres que le premier, où le facteur de confiance entre proches est le catalyseur pour commettre le crime.

Tableau n°(08) : Répartition du crime de vol en présence de la circonstance aggravante.

Wilayas	2009	2010	2011	2012
Adrar	15	10	11	09

Chleff	239	308	241	267
Laghouat	31	57	39	16
Oum el-Bouaghi	250	251	195	193
Batna	479	304	348	319
Bejaia	73	46	78	105
Biskra	76	82	74	112
Bechar	49	59	75	79
Blida	134	120	135	173
Brouira	30	23	41	17
Tamanrasset	50	26	40	13
Tébessa	410	359	404	327
Tlemcen	114	173	167	145
Tiaret	457	347	261	231
Tizi-Ouzou	93	62	59	57
Alger	1390	1324	1649	1240
Djelfa	211	175	164	164
Jijel	83	87	59	51
Sétif	239	247	215	125
Saida	176	159	332	212
Skikda	74	94	104	115
Sidi Belabes	231	177	207	244
Annaba	398	406	513	543
Guelma	51	71	88	123
Constantine	769	534	609	675
Médéa	104	100	92	65
Mostaganem	346	306	337	283
Msila	85	104	104	104
Mascara	163	208	157	169
Ouargla	81	98	75	83
Oran	1576	1190	1580	1551
Bayadh	27	11	38	20
Ilizzi	0	0	0	0
Bordj Bou Arredj	55	41	70	53
Boumerdes	67	59	60	60
Taref	34	65	32	58

Tindouf	7	25	9	10
Tisimssilt	57	54	62	35
El Oued	40	24	35	36
Khenchla	89	125	94	72
Souk Ahras	98	104	145	143
Tipaza	157	148	175	121
Mila	61	44	79	81
Ain Defla	127	79	79	81
Naama	18	19	20	37
Ain Temouchent	95	76	108	109
Ghardaia	66	66	40	46
Rézilane	311	186	257	177
Total	9786	8633	9756	8949

Source : Opcit

Les statistiques du tableau n°(08) montrent la large diffusion du délit de vol du fait de la disponibilité de la circonstance aggravante dans la plupart des villes algériennes, mais à des rythmes variables par rapport aux niveaux de ce phénomène enregistrés dans les grandes villes à forte densité de population d'une part, qui est connu pour avoir des taux de chômage élevés d'autre part, où il représente (c'est-à-dire le vol en présence de circonstance aggravante) représente environ 15% du total des crimes commis contre les biens. On entend par le terme (circonstance aggravante) est que l'auteur de ce crime (soit il a utilisé une arme, qu'il s'agisse d'une arme blanche ou d'une arme à feu, soit qu'il a commis ce crime dans l'obscurité, et ce qui exprime que le vol pendant la nuit aux yeux de la loi est une circonstance aggravée, ou qu'il a commis le délit de vol sous l'emprise de l'alcool, ou de substances narcotiques telles que les comprimés hallucinogènes, ou qu'il a commis le délit de vol dans toutes les circonstances combinées mentionnées ci-dessus. Nous avons remarqué ces dernières années que le port d'armes blanches est très répandu, car cet outil est utilisé par certains déviants à des fins de vol forcé, en plus de la consommation généralisée de substances narcotiques, et l'un des types les plus populaires dans la société algérienne, ce sont les comprimés hallucinogènes qui ont été l'une des raisons directes pour commettre de nombreux crimes, dont le vol.

Tableau n° (09) : Répartition des crimes de vols d'accessoires automobiles dans les Wilayas au cours de la période (2009/2012)

Wilayas	2009	2010	2011	2012
Adrar	51	42	76	69
Chleff	50	53	116	103
Laghouat	75	45	10	39
Oum el-Bouaghi	246	269	255	167

Batna	372	326	298	253
Bejaia	70	84	104	72
Biskra	64	28	60	50
Bechar	37	74	70	85
Blida	93	88	129	81
Brouira	55	58	43	31
Tamanrasset	14	21	32	25
Tébessa	147	219	143	94
Tlemcen	186	239	368	296
Tiaret	179	119	115	86
Tizi-Ouzou	181	202	149	108
Alger	1460	1165	1168	1308
Djelfa	286	184	194	130
Jijel	58	75	32	42
Sétif	266	318	363	234
Saida	68	43	73	63
Skikda	119	90	93	140
Sidi Belabes	75	106	125	99
Annaba	279	215	161	232
Guelma	192	185	54	133
Constantine	439	535	617	733
Médéa	192	147	122	89
Mostaganem	151	129	106	80
Msila	139	167	111	91
Mascara	92	74	69	67
Ouargla	41	35	45	43
Oran	1173	832	857	715
Bayadh	1	3	14	17
Ilizzi	0	0	0	0
Bordj Bou Arredj	195	244	184	136
Boumerdes	140	170	113	67
Taref	16	22	12	28
Tindouf	21	25	13	10
Tisimssilt	42	36	18	35

El Oued	38	26	23	20
Khenchla	53	74	45	64
Souk Ahras	65	52	55	68
Tipaza	277	210	245	184
Mila	93	73	83	96
Ain Defla	63	45	22	31
Naama	42	40	69	39
Ain Temouchent	40	16	16	14
Ghardaia	91	100	68	46
Rézilane	81	87	79	101
Total	8108	7390	7217	6714

Source Opcit

En analysant les données du tableau n°(09), on constate que le phénomène de vol d'accessoires automobiles est répandu dans tous les wilayas du pays, mais à des rythmes différents, puisque le pourcentage de commettre ce délit dans la seule wilaya d'Alger était estimé à environ plus de 15 %, ce délit est principalement représenté par le vol de certains composants Pour la voiture (tels que les pneus, les phares, la radio, le rétroviseur, etc.), où l'auteur de ce crime vend les pièces qui ont été démonté de la voiture dans le but d'obtenir de l'argent qui sera utilisé pour acheter de la drogue ou d'autres substances interdites.

L'un des facteurs les plus importants qui contribuent à la propagation de ce phénomène dans les grandes villes, comme dans d'autres régions, est la hausse du taux de chômage dans la société, en plus du manque flagrant de parkings pouvant accueillir l'énorme quantité de voitures.

3. Résultats et discussion :

L'un des types de crimes contre les biens les plus courants est le vol, qui constitue plus de 80 % de la totalité des crimes commis contre les biens.

1- Parmi les types de vol les plus répandus, nous avons trouvé le vol à la sauvette.

2- Le caractère complexe de l'urbain de la ville a un rôle clé dans la propagation du crime de vol à la sauvette. Car il permet à l'auteur de commettre son crime sans tomber entre les mains des éléments de la sécurité.

3-Les grandes villes algériennes à forte densité de population sont les zones les plus touchées par le phénomène de vol.

4-Les grandes villes sont connues pour la propagation du phénomène des vols à la tire.

5- Le phénomène du vol à la tire est enregistré dans des endroits caractérisés par la surpopulation, tels que les gares routières et ferroviaires et les marchés populaires pendant les heures de pointe.

6-Les vols avec circonstances aggravantes ont connus une hausse au cours de la période d'étude.

7-Les zones urbaines ont connu une augmentation du nombre de délits liés au vol au cours de la période d'étude.

8-La wilaya d'Alger est l'une des villes où on a enregistré le plus de cas de vols de voitures.

9-Les zones urbaines sont considérées comme l'un des lieux les plus touchés pour le vol d'accessoires automobiles en Algérie.

4. Conclusion:

Au terme de cet article, on peut dire que le crime de vol constitue environ 80% des crimes commis contre la propriété, et que ce phénomène se propage dans les zones rurales et urbaines, et afin de limiter la propagation de ce phénomène, des politiques doivent être élaborées sur la base de la lutte contre le phénomène du chômage et de la pauvreté afin d'assurer une vie décente à divers groupes de la société. On trouve que de nombreuses personnes arrêtées pour avoir commis le crime de vol affirment qu'elles souffrent de précarité, pauvreté et chômage. Les efforts des différentes institutions de socialisation, à commencer par la famille, doivent être conjugués pour contrecarrer cette situation, car c'est le premier milieu dans lequel l'individu grandit. Par conséquent, le rôle incombe aux parents d'inculquer des valeurs et des normes à leurs enfants afin qu'ils ne soient pas entraînés dans des gains illégitimes tels que le vol, en plus du rôle de l'école et de la mosquée dans l'évaluation du comportement des individus afin de limiter la propagation de ce phénomène. La situation actuelle appelle également à une révision de certaines lois liées à l'aspect punitif en durcissant la sanction de ses auteurs, notamment la catégorie des récidivistes, afin qu'il peut servir d'exemple à d'autres personnes.

Recommandations :

1- Synergie et coopération d'efforts avec les institutions d'éducation sociale pour lutter contre ce phénomène, en commençant par la famille, l'école, la mosquée et les médias.

2-Impliquer les organisations de la société civile dans la sensibilisation des dangers du phénomène de vol.

3-Reconsidération des mesures d'amnistie pour les auteurs de ces crimes.

4- Reconsidérer la politique punitive, car de nombreuses personnes n'ont pas peur de l'emprisonnement en raison des services que ces détenus trouvent à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

5- Augmenter la peine pour les récidivistes.

6- Encourager les moyens de paiement électronique qui permettent à l'individu de se passer de liquidités et ainsi d'éviter le phénomène de vol.

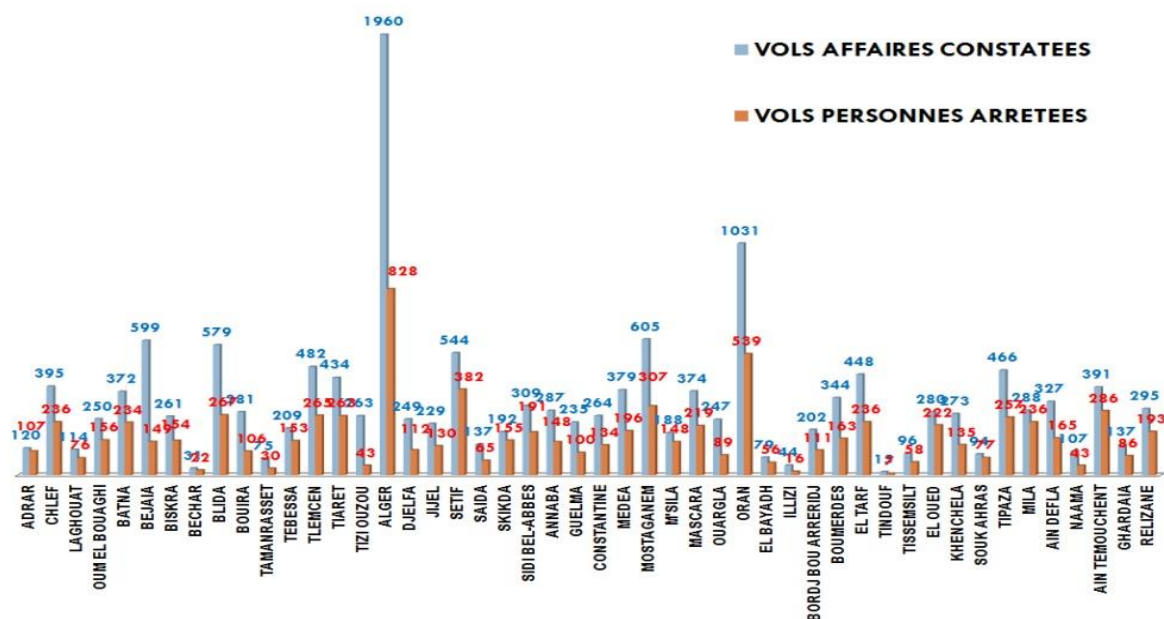
Liste Bibliographique:

- République Algérienne Démocratique et Populaire(2015), Code pénal.p109.

- Dehbi& Verleysen, REPC (2017).Boîte à outils du REPC N° 11 Prévention du vol à la tire dans l'UE - politiques et pratiques, Belgique, p13.
- <https://www.matmut.fr/assurance/habitation/conseils/vol-arrache-comment-reagir> .,[Date de Consultation : 02 08. 2021]
- <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-539-x/2009001/analysis-analyse-fra.htm>,[Date de Consultation : 15 sep. 2021]
- Mohamed Al Bitar (2007) séminaire sur Le crime de vol à la tire, son concept et ses caractéristiques dans les lois créées par l'homme, Université Naïf des affaires de sécurité, Riyad, p. 12.
- Muhammad Al-Amin Al-Bishri (1999), Patterns of Crimes in the Arabe World, 1ère édition, Université Naïf des affaires de sécurité, Riyad, p. 81.
- Hussein Abdel Majid Hassan, Actes du colloque sur le développement des systèmes statistiques de justice pénale dans les pays arabes, p. 61.
- Akram Abdul Razzaq Al-Mashhadani (2005), La réalité de la criminalité et ses tendances dans le monde arabe, 1ère édition, Université Naïf des affaires de sécurité, Riyad, p. 162.
- Ishaq Ibrahim Mansour (1991), The Brief on Criminology and Punishment, OPU, Algeria, p. 15.
- Direction de la police judiciaire, Direction générale de la sûreté nationale (2013), Bilan annuel de la criminalité, Algérie.
- Cellule Information et Communication, Commandement de la Gendarmerie Nationale, Points de Presse pour la période 2006-2012.

Annexe :

Figure n° (02) : Répartition du crime de vol en milieu rural selon le nombre de cas enregistrés et le nombre de détenus au cours de l'année 2011.



Source : Rapport Annuel de la Criminalité, Cellule Information et Communication, Commandement de la Gendarmerie Nationale (Point de presse 2012)